

CHATELAUDREN-PLOUAGAT – LE PRÉ DE L'ÉTANG (5081) ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS

DELIBERATION CA 2025 M12 72
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Thierry SAVIDAN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO

M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT

M. Loïc LENOUVEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON

Membre excusé sans pouvoir :

M. Paul LE BIHAN

Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL

Mme Nicole LECLERC

M. Daniel BARON

M. Bruno BEUZIT

M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

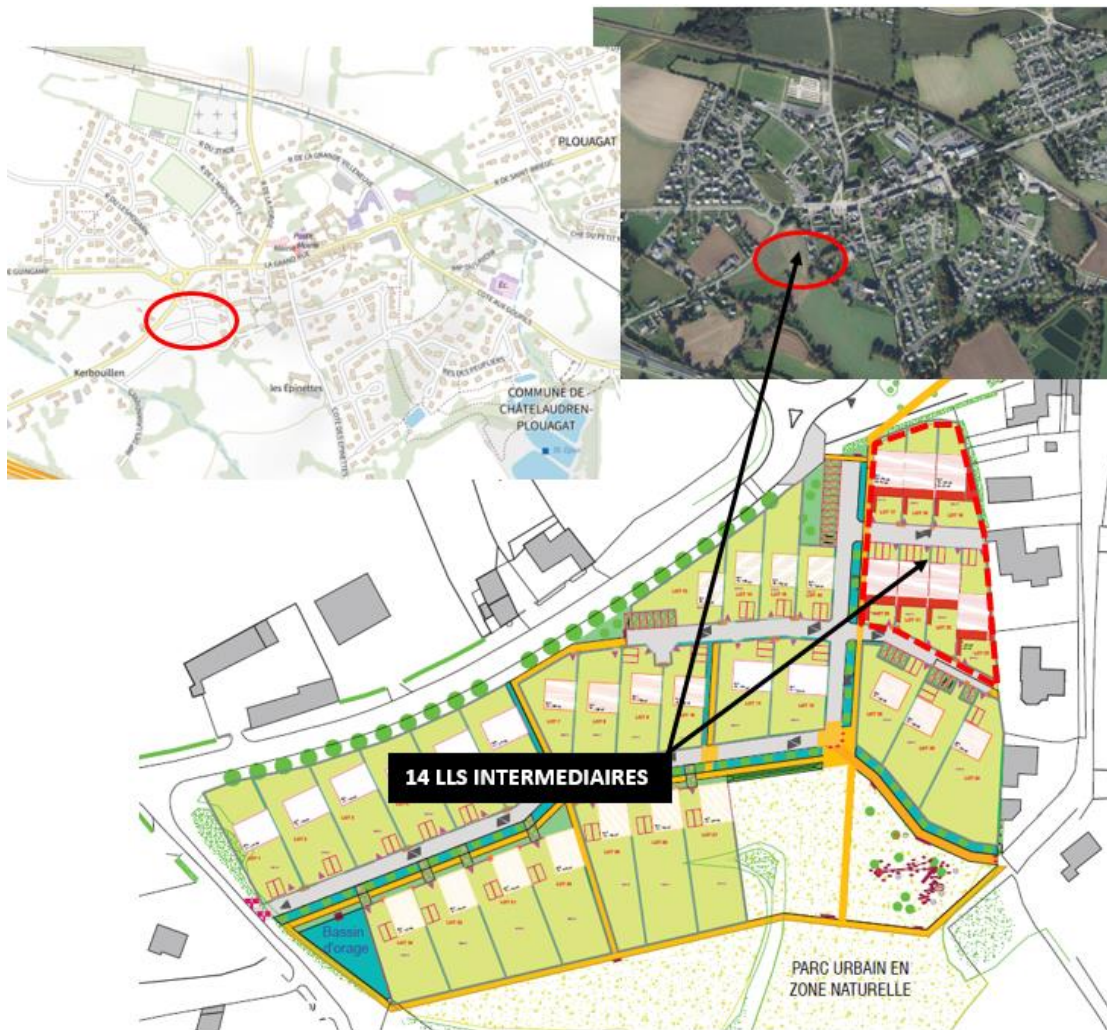
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article L.433.2 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,
Vu les décisions du BCA du 13/05/2025 et 09/09/2025, approuvant le plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération,*

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la SCCV La Villeneuve de BINIC-ETABLES/MER de l'opportunité d'acquérir 14 logements en VEFA, au sein de son programme sis dans le lotissement « Le Pré de l'Etang » à CHATELAUDREN-PLOUAGAT, cadastrés Section C n°2402, n°2403, n°2404, n°2405, n°2406, n°2407 et n°2408, d'une contenance d'environ 2 140 m².



PROBLEMATIQUE

Cette opération nous est proposée au prix de vente de 1 975 € HT / m² habitable.
Il est précisé que le permis de construire est d'ores et déjà purgé de tous recours.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la société SCCV La Villeneuve de BINIC-ETABLES/MER, de 14 logements en VEFA, sis dans le lotissement « Le Pré de l'Etang » à CHATELAUDREN-PLOUAGAT, cadastrés Section C n°2402, n°2403, n°2404, n°2405, n°2406, n°2407 et n°2408, d'une contenance d'environ 2 140 m², au prix de vente de 1 975 € HT / m² habitable,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, Après en avoir délibéré,

- Accepte l'acquisition, auprès de la société SCCV La Villeneuve de BINIC-ETABLES/MER, de 14 logements en VEFA, sis dans le lotissement « Le Pré de l'Etang » à CHATELAUDREN-PLOUAGAT, cadastrés Section C n°2402, n°2403, n°2404, n°2405, n°2406, n°2407 et n°2408, d'une contenance d'environ 2 140 m², au prix de vente de 1 975 € HT / m² habitable,
- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo